



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

autisme

Question écrite n° 91020

Texte de la question

M. Pascal Cherki interroge Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, chargée de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et de l'autonomie sur la situation des personnes autistes dans notre pays et sur les inquiétudes exprimées par les associations, qui assurent la gestion des établissements spécifiquement destinés à l'accueil de personnes souffrant d'autisme. C'est aujourd'hui, plus de 600 personnes prises en charge dès l'âge de trois ans. Toutefois, les besoins sont énormes et seulement 10 % à 15 % des enfants autistes ont une prise en charge adaptée ; quant aux adultes, ils ne sont que 3 % à avoir un accompagnement adapté à leur handicap. Il rappelle que 3 500 personnes autistes sont accompagnées en Belgique et que la condamnation de la France, par le tribunal administratif de Paris en juillet dernier, vient à nouveau pointer le manque de places d'accompagnement et l'insuffisance des moyens octroyés aux associations gestionnaires, qui travaillent en collaboration avec les ARS. L'amélioration de la situation passe nécessairement par l'établissement de nouvelles structures d'accueil et l'attribution de places supplémentaires par les associations. Il lui demande de lui faire connaître les orientations budgétaires et politiques que le Gouvernement envisage de prendre pour répondre dignement à la prise en charge des personnes souffrant d'autisme.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Cherki](#)

Circonscription : Paris (11^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91020

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Famille, enfance, personnes âgées et autonomie

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [10 novembre 2015](#), page 8134